

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



DAUME
FONAF
11/06/26

Ministère de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local

Commission de Passation des Marchés Publics de la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou

Décision portant déclaration d'infructuosité d'un projet d'appel d'offres

Le président de la Commission de Passation des Marchés Publics,

Vu le code des marchés publics en vigueur ;

Vu l'avis d'appel d'offres n° 01/CPMP/ONISPA/WD-NDB/2026 relatif à l'acquisition de 7 véhicules utilitaires au profit de l'ONISPA

Vu le procès verbal d'approbation du rapport d'évaluation n° 08 en date du 02 juin 2026

Vu l'avis de non-objection de la CNCMP en date du 10 juin 2026

Considérant l'absence de l'autorisation du fabricant requise chez deux des trois soumissionnaires, et l'absence de chiffre d'affaires justifié chez le troisième;

Considérant que l'examen des offres reçues n'a pas permis d'aboutir à une attribution conformément aux dispositions réglementaires ;

Considérant la nécessité de déclarer la procédure infructueuse afin de permettre à l'autorité contractante de relancer de nouveau la procédure de publication dudit DAO

Article premier : le marché relatif à l'appel d'offres n° 01/CPMP/ONISPA/WD-NDB/2026 concernant l'acquisition de 7 véhicules utilitaires au profit de l'ONISPA est déclaré infructueux.

Article 2 : la présente décision sera notifiée à l'autorité contractante et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : le secrétariat de la Commission est chargé de l'exécution de la présente décision.

Nouadhibou, le 11 /06 / 2026

Le président par intérim de la CPMP/WDNDB

Abdellahi Ahmed Ghourbi

